



La bourse Lachance-Morin d'une valeur de 5 000 \$

Qui peut se qualifier pour la bourse Lachance-Morin ?

Chaque année, MultiPrévention décerne quatre Prix MultiPrévention (un prix par secteur desservi). Seules les entreprises gagnantes d'un Prix MultiPrévention (lors l'année en cours) peuvent présenter un projet pour se qualifier pour la bourse Lachance-Morin.

L'objectif de la bourse Lachance-Morin est double. Il permet à une entreprise de bénéficier de l'aide d'un étudiant ou d'une étudiante dans un domaine relié à la santé et à la sécurité du travail pour l'aider dans la réalisation d'un projet en prévention tout en favorisant le développement de la relève en santé et sécurité du travail.

La bourse de 5 000 \$ sert **exclusivement** à rembourser le salaire du ou de la stagiaire qui sera embauchée par l'entreprise pour l'aider à réaliser son projet en santé et en sécurité du travail.

Concernant les projets présentés :

- La date limite pour soumettre un projet est le dernier vendredi du mois de janvier.
- Ils doivent porter sur un aspect ou un autre en santé et de la sécurité du travail (processus en SST, entreposage de produits dangereux, ergonomie, etc.) Voici 2 exemples de projets réalisés grâce à la Bourse Lachance-Morin :
 - - 2017 – [Olympus NDT Canada](#) – Gestion des matières dangereuses
 - 2018 – [Gentec](#) – Réduction des TMS dans le département d'assemblage de circuits imprimés
- Ils peuvent être déjà amorcés ou non
- Ils doivent être réalisés (du moins en majeure partie) l'année de l'attribution du Prix MultiPrévention
- Ils doivent avoir une portée significative dans l'entreprise en SST (nombre de personnes touchées)

Comment présenter un projet ?

Les projets sont présentés lors d'une entrevue (téléphonique ou vidéo) réalisée par MultiPrévention. Cette entrevue et tout autre document pertinent sont ensuite présentés au jury composé des membres du conseil d'administration de MultiPrévention.

Les gagnants de la Bourse Lachance-Morin

Le projet gagnant de la Bourse Lachance-Morin est dévoilé lors de notre assemblée générale annuelle qui a lieu en avril de chaque année. Les entreprises concernées y sont bien sûr conviées.

L'entreprise récipiendaire de la bourse Lachance-Morin effectue elle-même les démarches auprès de maisons d'enseignement pour trouver la personne qui pourra l'aider dans la réalisation de son projet. MultiPrévention rembourse l'entreprise sur présentation des talons de paie du ou de la stagiaire (jusqu'à concurrence de 5000 \$) et d'un bref rapport de stage.

Également, l'entreprise est tenue de présenter la réalisation de son projet lors de l'assemblée générale de MultiPrévention de l'année suivante. (Ex. l'entreprise gagnante de la Bourse Lachance-Morin en 2020 devra présenter la réalisation de son projet lors de l'assemblée générale de MultiPrévention en 2021). La présentation (en format PowerPoint ou vidéo) doit être acheminée à MultiPrévention 15 jours minimum avant la tenue de son assemblée générale. La durée de la présentation : entre 3 et 5 minutes.

Vous avez des questions ? Appelez-nous ! 450 442-7763